



## Section I. Avis d'Appel d'offres

Lomé, le 31 janvier 2025

### Appel d'offres N° 001/AOO/2025/CAM

1. La Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et Génériques du Togo (CAMEG-TOGO) a obtenu des fonds des subventions GC7\_TGO-PMT N°3666 et C19RM optimisation TGO-H-PMT N°3665 du Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme et a inscrit sur son budget autonome 2025, une partie complémentaire de fonds, afin de financer le coût des travaux de réhabilitation de ses infrastructures de stockage, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux travaux de réhabilitation des Pharmacies Régionales d'Approvisionnement (PRA) Kpalimé et Tsévié.

2. A cet effet, la CAMEG-TOGO sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la réalisation des travaux constitués en deux (02) lots :

- Lot 1 : Travaux de réhabilitation de la PRA Kpalimé ;
- Lot 2 : Travaux de réhabilitation de la PRA Tsévié en tranche ferme et construction de la clôture en tranche conditionnelle.

**NB 1 :** Un candidat peut soumissionner pour un ou les deux (02) lots mais ne peut être attributaire que d'un seul lot.

**NB 2 :** Un ordre de service sera adressé au titulaire du marché relatif au lot 2 pour l'activation de la tranche conditionnelle dès que les ressources financières seront disponibles.

En ce qui concerne le lot 2, les candidats sont priés de proposer séparément l'offre financière de la tranche ferme et celle de la tranche conditionnelle. Le marché sera attribué globalement sur le montant cumulé des deux tranches.

Ces Travaux seront exécutés respectivement sur le site de la Pharmacie Régionale d'Approvisionnement de Kpalimé et sur le site de la Pharmacie Régionale d'Approvisionnement de Tsévié dans **un délai maximal de trois (03) mois** à compter de la date de notification des marchés approuvés.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Secrétariat de la CAMEG-TOGO, 202, boulevard des armées, Tokoin-Hôpital, Tél : (228) 22 22 26 94 de 8 h 00 à 11 h 30, les matinées et de 15 h 00 à 16 h30, les après-midis.**

5. Les offres devront être déposées à l'adresse ci-après : **Secrétariat Général de la CAMEG-TOGO, 202, boulevard des armées, Tokoin -Hôpital, Lomé au plus tard le 03 mars 2025 à 10h 00 Temps Universel**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Horaires de dépôt des offres : **lundi à vendredi**  
**Matin : 08h à 12h ; Après-midi : 14h30 à 16h30.**

Les offres doivent être déposées en trois (03) exemplaires : **un (01) original et deux (02) copies.**

**Une réunion préparatoire avec les candidats se tiendra au lieu et date ci-après :**

Lieu : Salle de réunion de la CAMEG-TOGO.

Date : **11 février 2025**

Heure : **09h00**

Une visite de site sera organisée par l'Autorité contractante aux jours et heures ci-dessous.

Sites	Date de la visite	Heure de la visite
PRA Tsévié	<b>11 février 2025</b>	<b>14h 00 temps universel</b>
PRA Kpalimé	<b>12 février 2025</b>	<b>10h 00 temps universel</b>

Un certificat de visite de site sera délivré à chaque candidat ayant visité le site et devra être joint à la soumission.

Personnes ressources : **Monsieur TANGA Massama-Esso, Tél : 91 58 68 52.**

6. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant de :

- Lot 1 : **un million cent trente mille (1 130 000) francs CFA ;**
- Lot 2 : **deux millions soixante-dix mille (2 070 000) francs CFA.**

7. Les exigences en matière de qualification sont :

- Les conditions légales de la société ;
- La situation financière de la société ;
- La capacité technique et l'expérience de la société.

Voir les DPAO pour les informations détaillées.

**NB : Les sociétés récemment créées qui sont dans l'incapacité de fournir tous les états financiers des trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023) exigés sont autorisées à prouver leur capacité économique et financière par tout autre document substitutif distinct de l'attestation de capacité financière.**

8. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de cent vingt (120) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et au DPAO.

9. Les demandes d'éclaircissements seront adressées à l'autorité contractante à l'adresse suivante : CAMEG-TOGO, 202, boulevard des armées, Tokoin-Hôpital, E-mail : [prmpcamegtogo@cameg-togo.tg](mailto:prmpcamegtogo@cameg-togo.tg) ; [cmcamegtogo@cameg-togo.tg](mailto:cmcamegtogo@cameg-togo.tg); [tsgc@cameg-togo.tg](mailto:tsgc@cameg-togo.tg) .

10. Les soumissionnaires sont informés que leurs offres financières doivent être élaborées dans le respect des prix contenus dans la dernière version du répertoire des prix de référence (mercuriale des

prix) 5<sup>ème</sup> édition, janvier 2024 disponible sur le site du Ministère de l'économie et des finances au <https://finances.gouv.tg/ledition-5-du-repertoire-des-prix-des-biens-et-services-est-desormais-disponible/>. Dans le cas contraire, leurs offres seront redressées.

11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **03 mars 2025 à 10h 30 Temps Universel** à l'adresse ci-après : **salle de réunion de la CAMEG-TOGO, 202, boulevard des armées, Tokoin -Hôpital, Tél : (228) 22 22 26 94.**

12. Il est porté à la connaissance de tous les candidats que, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi cadre n°2009-016 du 12 août 2009, il sera exigé à la réception provisoire des travaux un certificat / une attestation de conformité établi(e) par un organisme d'évaluation de la conformité et disposant d'une accréditation valide. La preuve de la conformité est du ressort du titulaire du marché. Les fournitures et matériels à utiliser dans le cadre de ces travaux doivent également être certifiés conformes aux prescriptions techniques et normes indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières.

13. Les soumissionnaires s'engagent à se conformer au code de conduite du fonds mondial annexé au présent DAO et à ne pas octroyer ou promettre d'octroyer à toute personne intervenant à quelque titre que ce soit dans la procédure de passation du marché un avantage indu, pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, en vue d'obtenir le marché.

**La Personne Responsable des Marchés Publics,**



**M. BAYARO Lanhezié**

n R